

ment doivent recevoir un mandat exprès à cet effet du ministre;

ATTENDU QUE se tiendra à Bonn, en Allemagne, du 25 octobre au 5 novembre 1999, la 5^e Conférence des Parties signataires à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

ATTENDU QUE les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette Conférence intéressent et concernent le gouvernement du Québec et qu'il y a lieu de ce fait pour lui de participer à cette Conférence;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement et de la ministre des Relations internationales:

QUE la délégation québécoise soit dirigée par la sous-ministre de l'Environnement, Madame Diane Jean, accompagnée des personnes suivantes:

monsieur Conrad Anctil, directeur par intérim des Politiques du secteur industriel, ministère de l'Environnement;

madame Marie-José Desmarais, conseillère, ministère des Relations internationales;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du Québec à l'effet de respecter les engagements découlant de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à l'égard de laquelle le Québec s'est déclaré lié le 25 novembre 1992.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32973

Gouvernement du Québec

Décret 1193-99, 20 octobre 1999

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la réunion du Bureau du suivi de la Conférence des ministres francophones de la Justice qui aura lieu au Caire, en Égypte, les 25 et 26 octobre 1999

ATTENDU QUE par décision prise à la troisième Conférence des ministres francophones de la Justice (CMFJ) au Caire, en novembre 1995, il fut créé un Bureau du suivi de la Conférence pour assurer l'application de la

Déclaration finale et la mise en oeuvre du Plan d'action adopté à cette Conférence;

ATTENDU QUE le Québec est membre du Bureau du suivi et qu'il est dans son intérêt d'y maintenir une présence active;

ATTENDU QUE la première réunion du Bureau du suivi de la Conférence a eu lieu les 18 et 19 octobre 1997 et que le Québec y a participé;

ATTENDU QUE la prochaine réunion du Bureau du suivi de la Conférence aura lieu les 25 et 26 octobre 1999, au Caire et qu'il convient de former une délégation officielle pour y participer;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement du Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie et de la ministre de la Justice:

QUE monsieur Normand Jutras, député de Drummond et adjoint parlementaire à la ministre de la Justice, dirige la délégation québécoise à la réunion du Bureau du suivi de la Conférence des ministres francophones de la Justice (CMFJ) qui aura lieu au Caire les 25 et 26 octobre 1999;

QUE la délégation québécoise soit composée, outre le député de Drummond et adjoint parlementaire à la ministre de la Justice, de:

M^e Claire Lessard
Substitut du procureur général
Ministère de la Justice;

Monsieur Clément Lamontagne
Conseiller à la Direction générale de la francophonie
Ministère des Relations internationales;

QUE le mandat de la délégation québécoise soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY

32974